ARRONDISSEMENT de PALAISEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

DÉLIBERATION n° 2023-86 du 18 octobre 2023

<u>OBJET</u>: Modalités et tarifs de mise à disposition de l'exposition « l'évolution des droits des femmes, un combat permanent pour l'égalité »

Nombre de conseillers en

exercice: 33

Présents et représentés : 33

Absent(s) excusé(s): 0

Date de la convocation : 12 octobre 2023

(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) L'An deux mille vingt-trois le dix-huit octobre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, M. KERVRAN, Mme JANIN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. GOURTAY, Mme LE MAÎTRE, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, Mme PERRON, Mme BLANC

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:

M. BAC par M. FOURNIER, Mme DE CARVALHO par Mme KRIMI, M. FERRIE par M. CRUZILLAC, M. DAVRIU PHILIPPI par Mme PERDEREAU

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS:

Mme JANIN est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBERATION n°2023-86 du 18 octobre 2023

<u>OBJET</u>: Modalités et tarifs de mise à disposition de l'exposition « l'évolution des droits des femmes, un combat permanent pour l'égalité »

La Ville d'Arpajon a élaboré un plan d'action communal en faveur de l'égalité femmes -hommes en 6 axes.

- construire une méthodologie
- lutter contre les stéréotypes de genre
- lutter contre les violences faites aux femmes
- favoriser la visibilité des femmes/filles dans l'espace public
- promouvoir la culture de l'égalité
- être un acteur du territoire exemplaire

Dans le cadre de l'axe « promotion de la culture de l'égalité », une exposition intitulée « l'évolution des droits des femmes, un combat permanent pour l'égalité » a été réalisée par la ville d'Arpajon. Elle a été exposée à l'occasion du 8 mars 2022, temps fort de visibilité de la lutte pour les Droits des Femmes.

Actuellement composée de vingt panneaux, cette exposition mobile sera enrichie et mise à jour progressivement. Organisée selon le principe du « quizz », elle se présente sous la forme de questions pour les tester les connaissances du visiteur. Elle met en valeur les grandes dates des combats pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les figures féminines qui ont fait ou font l'Histoire. Elle aborde les inégalités encore persistantes en France.

Au regard de la portée informative et éducative de cette exposition, elle constitue un outil de sensibilisation particulièrement pertinent pour le public en devenir, notamment le public jeune.

L'exposition a ainsi vocation à être présentée aux élèves des établissements scolaires et de toute structure qui en ferait la demande. Dans ce cadre, il convient de fixer les modalités de mise à disposition, sous forme de prêt ou de location.

Il est proposé de mettre à disposition à titre gracieux l'ensemble de l'exposition :

- aux établissements scolaires d'Arpajon ou accueillant les élèves d'Arpajon, aux associations d'Arpajon ainsi qu'aux commerçants installés sur la commune
- aux structures de lecture publique du réseau Cœur Essonne
- aux partenaires de la ville d'Arpajon

Il est proposé de mettre à disposition à titre onéreux l'ensemble de l'exposition à tout demandeur qui n'entrant pas dans le cadre de la gratuité solliciterait son utilisation. Les tarifs sont les suivants :

- Location d'une durée de 2 semaines : 300 euros
- Location d'une durée d'un mois : 500 euros

La mise à disposition gracieuse ou onéreuse nécessite que le transport aller-retour soit assuré par le preneur et que le preneur mentionne dans sa communication que l'exposition est une création de la ville d'Arpajon en y apposant le logo de la ville d'Arpajon.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Citoyenneté, démocratie locale et égalité réelle du 6 juin 2023,

CONSIDERANT le plan communal en faveur de l'égalité femmes hommes et son axe « promotion de la culture de l'égalité »,

CONSIDERANT l'enjeu de cette promotion sur notre territoire, notamment envers les publics adolescents et jeunes adultes,

CONSIDERANT l'intérêt de diffuser largement l'exposition « l'évolution des droits des femmes, un combat permanent pour l'égalité » comme outils pédagogique et participatif,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les modalités de prêt et de location de l'exposition.

FIXE les conditions de prêt et les tarifs de location à 300€ pour 2 semaines et 500€ pour 1 mois.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et de signer tous les documents de prêt ou location.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire,

Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Christian BERAUD

Accusé de réception en préfecture 091-219100211-20231018-202386-DE Reçu le 24/10/2023